

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION des professionnels du bâtiment

ATTMPBIP



SARL CONCEPT BATIMENT 22 RUE LEOPOLD BELLAN 75002 PARIS

Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016

BPCE IARD atteste que le client SARL CONCEPT BATIMENT est assuré sous le numéro 175548035 G 001 et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 4631 MENUISIER POSEUR*********
- 3202 MACON BETON ARME*********
- 3300 COUVREUR (1)
- 3313 PLOMBIER (1)
- 3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT Tension jusqu'à 20.000 V exclusivement.**********
- (1) Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.********

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme—aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement avant réception,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- la responsabilité civile du client dans le cas ou celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées aux conditions complémentaires et cumulatives suivantes :

Pour des interventions sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 15 000 000 €.

Lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 600 000 €

Pour des travaux de technique courante, c'est-à-dire :

- des travaux de construction répondant à une nome homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P. (1)
- des procédés ou produits ayant fait l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P au jour de la passation du marché (2)
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité
- (1) Les Règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P (Commission Prévention Construction de l'Agence Qualité Construction) sont consultables sur www.qualiteconstruction.com.
- (2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

En dehors de l'une de ces limites, l'assuré doit déclarer le chantier concerné à son assureur.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Pour BPCE IARD

Attention: document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Stéphane Duroule Président du directoire





ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

4631 MENUISIER POSEUR:

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES TOUS MATERIAUX
- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE DE PLAQUES DE PLATRE
- POSE DE FERMETURES ET PROTECTIONS SOLAIRES INTEGREES OU NON MENUISERIES EXTERIEURES
- pose de chassis de toit et puits de lumière,
- réalisation de faux plafonds et plafonds suspendus,
- pose de planchers techniques,
- pose de bardages,
- raccordement d'éléments motorisés de menuiserie sur l'installation électrique existante
- pose clouée, collée ou flottante de parquets,
- pose de revêtements de sol à base de bois,
- pose de lambris

3202 MACON BETON ARME:

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CARRELAGE, FAIENCE ET REVETEMENTS EN MATERIAUX DURS A BASE MINERALE
- ENDUITS PROJETES A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES OU DE SYNTHESE
- ASSAINISSEMENT AUTONOME, COLLECTIF, AINSI QUE LEURS CANALISATIONS, A L'EXCLUSION DES STATIONS D'EPURATION
- réalisation de murets, clôture, terrasse, chape de pose,
- installation de récupérateurs d'eau de pluie enterrés réservés à un usage privé et externe,
- réalisation de voirie (à l'exclusion des couches d'usure),
- ouvrages piétonniers, réseaux divers, canalisations, parcs de stationnement pour un montant de marché maximum de 76 225 euros TTC,
- réalisation de conduits de fumée maçonnés

3300 COUVREUR:

Cette activité comprend les travaux de :

- ZINGUERIE ET ELEMENTS COMPLEMENTAIRES EN TOUS MATERIAUX (GOUTTIERE, DESCENTE D'EAU PLUVIALE, ETANCHEITE SOLIN DE CHEMINEE, CHENEAU, COUVERTINE).
- POSE DE BARDAGES VERTICAUX
- POSE D'ISOLATION ET D'ECRAN EN SOUS-TOITURE,
- pose d'éléments de charpente non assemblés en complément d'un ouvrage de couverture
- pose de chassis de toit (y compris éxutoires et skydomes en toiture) et puits de lumière,
- raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe
- réalisation sans limitation de surface par chantier, de couvertures au delà de 900 mètres d'altitude, par double toiture ventilée ou toiture chaude type "sarking", avec étanchéité complémentaire en sous-toiture sur support continu

Réf: 204356181 14/11/2015 21:43:55

3313 PLOMBIER:

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES SOUS AVIS TECHNIQUE OU PASS'INNOVATION, POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE D'UNE SURFACE MAXIMUM DE 10 M2 PAR CHANTIER
- installation des canalisations de gaz,
- pose sans conception de réseaux de sprinklers et de RIA,
- raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe

3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT:

Cette activité comprend les travaux de :

- INSTALLATION DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DOUBLE OU SIMPLE FLUX EN MAISON INDIVIDUELLE
- installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
- réalisation d'automatisme de portes et portails

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance responsabilité décennale éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.



MENTIONS LEGALES

N° de client : 175548035 G MPB 001 Nom : SARL CONCEPT BATIMENT

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à BPCE IARD, responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités de BPCE et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers.

Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à BPCE IARD — coordination

Assuré par :

BPCE JARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50.000.000 euros entièrement versé 401 380 472 RCS NIORT - Code APE 6512 Z N° de TVA Intracommunautaire FR 15 401 380 472 Entreprise régie par le code des assurances Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse postale : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 9

Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

Distribué par :

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège est à PARIS Cedex 13 (75204) 76-78 AVENUE DE FRANCE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 552 002 313. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 545.

S'agissant de l'immatriculation à l'ORIAS, vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS dont le siège est situé au 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS, ou sur son site internet : www.orias.fr.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Pour autant, notre recommandation ne prétend pas résulter d'une analyse exhaustive de l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons, peut vous être communiqué, à votre demande. Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- votre Conseiller habituel,
- le service Réclamations Clients de votre Banque (dont l'adresse est mentionnée ci-dessus),
- le médiateur de la banque,
- ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 61, rue Taitbout 75436
 Paris Cedex 09

Réf: 204356181 14/11/2015 21:43:55

page 5/5

ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTMC1IP



SARL CONCEPT BATIMENT 22 RUE LEOPOLD BELLAN 75002 PARIS

Valable * pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Contrat Multirisque Professionnelle: 175548035 G 001

BPCE IARD atteste que SARL CONCEPT BATIMENT est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités suivantes :

- MENUISIER POSEUR
- MACON BETON ARME
- RAVALEUR DE FACADES
- PEINTURES DECORATIVES Au titre de l'activité PEINTURES DECORATIVES, vous bénéficiez d'une garantie BONNE TENUE PEINTURES de 2 ans selon les conditions et limites prévues par l'intercalaire du même nom joint en complément de votre contrat MULTIPRO.
- COUVREUR (1)
- PLOMBIER (1)
- ELECTRICIEN DU BATIMENT Tension jusqu'à 20.000 V exclusivement.
- (1) Travaux d'étanchéité occasionnels limités à 150m2.

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPR	RISE
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	4 573 471 €
DONT:	
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 573 471 €
 Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions en raison d'occupation de locaux à titre précaire 	1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages immatériels consécutifs

Réf: 204356181 14/11/2015 21:18:58

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	4 573 471 €
DONT:	
- Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 573 471 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 524 491 € dont 152 450 € pour les dommages immatériels consécutifs
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) y compris l'intoxication alimentaire	1 524 491 € limíté à 1 524 491 € par année d'assurance
Bonne tenue peinture de deux ans	10 000 € limité à 45 000 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement :	*
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	152 450 € limité à 304 899 € par année d'assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	27 27
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 14 Novembre 2015 Pour BPCE IARD

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

-53

Stéphane Duroule Président du directoire



ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

4631 MENUISIER POSEUR:

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES TOUS MATERIAUX
- ISOLATION THERMIQUE ET/OU ACCOUSTIQUE INTERIEURE
- POSE DE PLAQUES DE PLATRE
- POSE DE FERMETURES ET PROTECTIONS SOLAIRES INTEGREES OU NON AUX MENUISERIES EXTERIEURES
- pose de chassis de toit et puits de lumière,
- réalisation de faux plafonds et plafonds suspendus,
- pose de planchers techniques,
- raccordement d'éléments motorisés de menuiserie sur l'installation électrique existante
- pose clouée, collée ou flottante de parquets,
- pose de revêtements de sol à base de bois,
- pose de lambris
- Ainsi que :
- vitrification et/ou ponçage de parquets,
- remplacement de vitres d'une surface maximum de 1 m2

3202 MACON BETON ARME:

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CARRELAGE, FAIENCE ET REVETEMENTS EN MATERIAUX DURS A BASE MINERALE
- ENDUITS PROJETES A BASE DE LIANTS HYDRAULIQUES OU DE SYNTHESE
- ASSAINISSEMENT AUTONOME, COLLECTIF, AINSI QUE LEURS CANALISATIONS, A L'EXCLUSION DES STATIONS D'EPURATION
- réalisation de murets, clôture, terrasse, chape de pose,
- installation de récupérateurs d'eau de pluie enterrés réservés à un usage privé et externe,
- réalisation de voirie (à l'exclusion des couches d'usure),
- ouvrages piétonniers, réseaux divers, canalisations, parcs de stationnement pour un montant de marché maximum de 76 225 euros TTC,
- réalisation de conduits de fumée maçonnés
- terrassement et de démolition préalables à l'éxécution de votre marché de travaux
- taille de pierre pour la réalisation de votre chantier

3222 PEINTURES DECORATIVES:

Cette activité comprend les travaux de :

- pose de papiers peints ou plastifiés
- pose de tissus tendus ou collés
- pose de toile fibre de verre
- réalisation d'enduits décoratifs à l'ancienne en intérieur
- réalisation des bandes-joints pour plaques de plâtre
- application de Revêtements Plastiques Epais (RPE) ou Revêtements Semi Epais (RSE), des classes D1, D2 ou D3, à vocation exclusivement décorative (norme NF P 84-403)
- remplacement de vitres d'une surface maximum de 1 m2

3300 COUVREUR:

Cette activité comprend les travaux de :

- ZINGUERIE ET ELEMENTS COMPLEMENTAIRES EN TOUS MATERIAUX (GOUTTIERE, DESCENTE D'EAU PLUVIALE, ETANCHEITE SOLIN DE CHEMINEE, CHENEAU, COUVERTINE),
- POSE DE BARDAGES VERTICAUX
- POSE D'ISOLATION ET D'ECRAN EN SOUS-TOITURE,
- pose d'éléments de charpente non assemblés en complément d'un ouvrage de couverture
- pose de chassis de toit (y compris éxutoires et skydomes en toiture) et puits de lumière,
- raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe
- réalisation sans limitation de surface par chantier, de couvertures au delà de 900 mètres d'altitude, par double toiture ventilée ou toiture chaude type "sarking", avec étanchéité complémentaire en sous-toiture sur support continu
- rémoussage de toitures
- ravalement et réfection des souches hors combles de cheminées maçonnées

3313 PLOMBIER:

Cette activité comprend les travaux de :

- POSE DE CAPTEURS SOLAIRES THERMIQUES SOUS AVIS TECHNIQUE OU PASS'INNOVATION, POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE D'UNE SURFACE MAXIMUM DE 10 M2 PAR CHANTIER
- installation des canalisations de gaz,
- pose sans conception de réseaux de sprinklers et de RIA,
- raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe

3940 ELECTRICIEN DU BATIMENT:

Cette activité comprend les travaux de :

- INSTALLATION DE VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE DOUBLE OU SIMPLE FLUX EN MAISON INDIVIDUELLE
- installation de chauffage électrique intégré au sol ou plafond,
- réalisation d'automatisme de portes et portails,

ainsi que :

- pose d'antennes ou paratonnerres, relais pour téléphone mobile,
- installation de câbles vidéo,
- pose occasionnelle de panneaux photovoltaïques sans intégration en couverture pour une surface maximum de 50 m2 par chantier
- pose occasionnelle d'alarmes





La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager BPCE IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

MENTIONS LEGALES

N° de client : 175548035 G

Nom: SARL CONCEPT BATIMENT

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les informations vous concernant ; ces informations sont destinées à BPCE IARD, responsable du traitement, à des fins de gestion et de suivi de vos contrats, d'analyse et d'exploitation commerciale ; elles pourront être transmises aux entités de BPCE et aux partenaires contractuellement liés. Vous disposez du droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection ou soient transmises à des tiers.

Si vous souhaitez exercer vos droits ou obtenir des informations complémentaires, il vous suffit de nous écrire à BPCE IARD — coordination Informatique et Libertés - Chauray - 79036 NIORT cedex 9.

Assuré par :

BPCE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50.000.000 euros entièrement versé 401 380 472 RCS NIORT - Code APE 6512 Z N° de TVA Intracommunautaire FR 15 401 380 472 Entreprise régie par le code des assurances Siège social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse postale : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 9

Distribué par :

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le siège est à PARIS Cedex 13 (75204) 76-78 AVENUE DE FRANCE

immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 552 002 313.

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 545.

S'agissant de l'immatriculation à l'ORIAS, vous pouvez vérifier cette information auprès de l'ORIAS dont le siège est situé au 1, rue Jules Lefebvre 75009 PARIS, ou sur son site internet : www.orias.fr.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Pour autant, notre recommandation ne prétend pas résulter d'une analyse exhaustive de l'ensemble des contrats d'assurance offerts sur le marché. Le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons, peut vous être communiqué, à votre demande. Pour toute information ou réclamation, sont à votre disposition :

- votre Conseiller habituel,
- le service Réclamations Clients de votre Banque (dont l'adresse est mentionnée ci-dessus).
- le médiateur de la banque,
- ou l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution 61, rue Taitbout 75436
 Paris Cedex 09